ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE LA GRC

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Août 2026

1. Objet

Cette politique a pour but de veiller à ce que toutes les communications émises par l'Association des vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (AVGRC) soient claires, exactes, cohérentes, respectueuses et conformes à la mission, aux valeurs et aux priorités de l'Association.

Une communication efficace est essentielle pour bâtir la confiance des membres, soutenir les vétérans de la GRC et leur famille, renforcer les liens entre les divisions et maintenir la crédibilité de l'Association auprès de ses partenaires et intervenants.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les communications créées et diffusées par l'AVGRC, y compris, sans s'y limiter :

- Les bulletins nationaux
- Le site Web de l'AVGRC
- Les communications par courriel diffusées au nom de l'Association
- Le contenu des médias sociaux
- La correspondance officielle, les déclarations et les communications de représentation
- Les communications émises par le Secrétariat, l'Exécutif, les comités et les divisions lorsqu'ils représentent l'Association

Cette politique s'applique aux membres du Conseil d'administration, aux membres du Secrétariat, aux membres des comités et aux bénévoles agissant au nom de l'AVGRC.

3. Principes de communication

Toutes les communications de l'AVGRC sont guidées par les principes suivants :

Exactitude et clarté
L'information est factuelle, vérifiée et présentée dans un langage clair et simple que les membres peuvent comprendre.

Uniformité du ton
Les communications reflètent une voix unifiée et reconnaissable sur tous les canaux, renforçant ainsi la confiance et la compréhension.

Respect et professionnalisme
Les communications sont courtoises, respectueuses et tiennent compte des expériences, de la dignité et de la diversité des vétérans de la GRC et de leur famille.

Priorité aux membres
Les communications privilégient les besoins, les intérêts et le bien-être des membres et sont pertinentes par rapport à leur vécu.

Transparence
L'information sur les programmes, les services, les initiatives et les activités de représentation est communiquée de façon ouverte et responsable.

Confidentialité et sensibilité
Les renseignements personnels sont protégés, et les communications portant sur des sujets délicats sont traitées avec soin et discrétion.

Accessibilité et inclusion
Les communications visent à être accessibles, inclusives et offertes dans les deux langues officielles, dans la mesure du possible.

4. Ton et style

L'AVGRC communique d'une voix qui est :

- Axée sur les vétérans
- Professionnelle et crédible
- Accessible et bienveillante
- Claire et sans jargon
- Inclusive et respectueuse
- Non partisane

L'uniformité du ton sur tous les canaux permet aux membres et aux intervenants de percevoir l'Association comme cohérente, fiable et digne de confiance, peu importe où et comment ils interagissent avec elle.

5. Rôles et responsabilités

Conseil d'administration
Assure une surveillance de la gouvernance et veille à ce que les communications soient conformes à la mission, aux valeurs et à l'orientation stratégique de l'Association.

Président et Conseil d'administration
Approuvent les messages clés, les déclarations officielles, les positions de représentation et les communications d'importance stratégique ou pouvant avoir une incidence sur la réputation de l'Association.

Secrétariat
Coordonne les activités de communication et appuie la diffusion cohérente des messages au sein de l'Association.

Coordonnateur ou coordonnatrice du partage de l'information et des communications

- En tant que membre du Secrétariat et du Comité des communications, cette personne :
- Conseille sur la stratégie de communication, les messages et leur harmonisation
- Révise les communications destinées à une large diffusion ou à une publication publique avant leur diffusion, afin d'en assurer la clarté, la cohérence et la conformité à la présente politique
- Appuie la direction, les comités et les divisions dans une communication efficace et cohérente
- Contribue à l'amélioration continue des pratiques de communication de l'Association

Divisions et comités
Fournissent du contenu local et lié aux programmes, et collaborent avec le bureau national pour assurer l'harmonisation avec les messages et les priorités nationales.

6. Canaux de communication

L'AVGRC utilise divers canaux de communication pour joindre ses membres et intervenants, notamment :

- Les bulletins nationaux
- Le site Web de l'AVGRC
- Les communications par courriel
- Les plateformes de médias sociaux
- Les communications avec les intervenants et partenaires

Chaque canal joue un rôle dans la sensibilisation, la mobilisation, la représentation et le soutien aux membres, tout en maintenant une voix et un message cohérents.

7. Révision et amélioration continue

L'AVGRC s'engage à améliorer continuellement ses communications afin de mieux servir ses membres et de tenir compte de l'évolution des besoins et des meilleures pratiques. Cette politique, ainsi que les activités de communication de l'Association dans leur ensemble, seront révisées périodiquement afin d'en évaluer l'efficacité, la cohérence et la pertinence, et seront mises à jour au besoin.